

ACTION URGENTE

TURQUIE. LIBEREZ TANER KILIÇ, PRESIDENT D'AMNESTY INTERNATIONAL TURQUIE

Le président d'Amnesty International Turquie Taner Kılıç a été arrêté le 6 juin. Il est accusé à tort d'appartenir à l'« organisation terroriste fethullahiste ». Il a été placé en détention provisoire le 9 juin. Les charges retenues contre lui doivent être abandonnées et il doit être libéré immédiatement et sans condition.

Le président d'Amnesty International Turquie et défenseur des droits humains de longue date **Taner Kılıç** a été arrêté le 6 juin en vertu d'un mandat d'arrêt contre lui ainsi que 22 autres avocats dans la ville d'Izmir, dans l'ouest de la Turquie. Taner Kılıç a été arrêté à son domicile à 6 h 30 avant d'être emmené à son bureau ; son domicile et son bureau ont été fouillés par des policiers, puis il a été placé en garde à vue. Le 9 juin, Taner Kılıç a été déféré au Parquet et inculpé d'appartenance à l'« organisation terroriste fethullahiste ». Il a été placé en détention provisoire. Fethullah Gülen est un dignitaire religieux turc et un ancien allié du Parti de la justice et du développement (AKP). Les autorités accusent cet homme d'avoir planifié une tentative de coup d'État en juillet 2016 et elles affirment qu'il est à la tête de l'« organisation terroriste fethullahiste », ce qu'il nie.

Le procureur affirme que ByLock, une application de messagerie sécurisée utilisée selon les autorités par les membres de l'« organisation terroriste fethullahiste », a été trouvée sur le téléphone de Taner Kılıç. Cette allégation, dénuée jusqu'à présent de tout fondement, est la seule information fournie pour justifier l'inculpation de Taner Kılıç. Celui-ci dément avoir téléchargé ou utilisé ByLock, tout comme il nie être membre de l'« organisation terroriste fethullahiste ». Au contraire, Taner Kılıç s'est montré critique à l'égard du rôle que joue le mouvement de Fethullah Gülen en Turquie.

Les autorités n'ont pas fourni le moindre élément de preuve crédible et recevable d'une infraction dûment reconnue par le droit international. La détention de Taner Kılıç est donc arbitraire. Taner Kılıç figure parmi les milliers de personnes ayant fait l'objet de poursuites pénales sur la base d'accusations de terrorisme forgées de toutes pièces, dont des militants politiques, des avocats, des journalistes et d'autres personnes critiques à l'égard de la politique du gouvernement turc.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en turc ou dans votre propre langue :

- appelez le ministre de la Justice à abandonner les charges retenues contre Taner Kılıç ;
- exhortez-le à faire en sorte que Taner Kılıç soit libéré immédiatement et sans condition ;

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JUILLET 2017 À :

Ministre de la Justice
M. Bekir Bozdağ
Ministry of Justice
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara, Turquie
Fax : +90 312 419 33 70
Courriel : ozelkalem@adalet.gov.tr
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Commission parlementaire des droits
humains
Mr Mustafa Yeneroğlu
Commission Chairperson
TBMM İnsan Hakları İnceleme
Komisyonu
Bakanlıklar, 06543
Ankara, Turquie
Fax : +90 312 420 24 92
Courriel : insanhaklarikom@tbmm.gov.tr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TURQUIE. LIBEREZ TANER KILIÇ, PRESIDENT D'AMNESTY INTERNATIONAL TURQUIE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Taner Kiliç est un avocat spécialisé dans la défense des droits humains et un militant de longue date pour les droits fondamentaux en Turquie. Il a fait partie du bureau exécutif d'Amnesty International Turquie à plusieurs reprises depuis 2002, et il en est le président depuis 2014. Au cours des décennies qu'il a passées à travailler pour des organisations de défense des droits humains en Turquie, il a toujours fait preuve d'un engagement sans équivoque en faveur de la défense de ces droits.

Son arrestation s'inscrit dans le contexte d'une intensification de la répression exercée contre les droits humains par les autorités turques, à la suite du coup d'État manqué du 15 juillet 2016. Au moins 47 000 personnes ont été arrêtées et des dizaines de milliers de fonctionnaires ont été limogés. Les autorités ont ciblé les voix dissidentes dans les médias comme dans la société civile. Au moins 120 journalistes et professionnels des médias ont ainsi été arrêtés depuis la tentative de coup d'État, et des centaines d'organes de presse et d'ONG ont été fermés. Amnesty International a appelé les autorités turques à cesser d'attaquer la liberté d'expression et la dissidence, et à permettre aux médias et aux acteurs de la société civile de faire leur travail légitime en paix et sans crainte de représailles.

La détention arbitraire est prohibée par le droit international. Le droit de ne pas faire l'objet d'une détention arbitraire est inscrit à l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que la Turquie a ratifié. Le terme « arbitraire » inclut le caractère inapproprié de la détention, les notions d'injustice et d'absence de prévisibilité, les garanties judiciaires, ainsi que des éléments tels que le caractère raisonnable, la nécessité et la proportionnalité.

Nom : Taner Kiliç
Homme

AU 138/17, EUR 44/6475/2017, 9 juin 2017